



BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la Taxe d'Apprentissage (TA).

<u>Votre entreprise :</u> 	<u>Etablissement bénéficiaire :</u> ISNAB 2 impasse Charles Tellier 33140 Villenave d'Ornon
--	--

Siren / Siret :

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Tel : Email :

Le calcul = Votre masse salariale 2021 €

X 0.68% = €

Solde Ecole de 13% TA 2022 : (résultat obtenu X 13%)..... €

Subvention en matériel déductible : € Bonus alternant déductible €

Montant de votre versement : € Code UAI de l'Ecole : **0332282B**
Au profit de l'Ecole : **ISNAB**

Mode de règlement :

Par virement

A : Banque Populaire : Iban : FR76 1090 7000 8705 8211 1950 716 Code BIC : CCBPFRPPBDX

Mode de règlement :

Par chèque Numéro : Banque :

A l'ordre de : **ISNAB**

Fait à :le :

Signature et cachet de l'entreprise

Bordereau à retourner à
ISNAB - 2 impasse Charles Tellier
33140 Villenave d'Ornon